

**Présents :** Christophe LAVILLE, Gérard MAGNARD, Anne CHAUMONT-PUILLET, Antoine SOLOMBRINO, Marie-France VILLARD, Raymond PARISE, Catherine GAYT, Françoise VARNET, Christiane AMICUCCI, Daniel CLAUDE, Christelle ROCHE, Jean-Luc FONTBONNE, Pierre-Yves CUCHERAT, Marylène GABIER, Nicolas PEQUAY, Stephan KADDEM

**Pouvoirs :** Pierre MONNIER a donné pouvoir à Jean-Luc FONTBONNE  
Raphaële BONNETON a donné pouvoir à Marie-France VILLARD

**Absente :** Elodie BAILLY

**1. Jury d'Assises**

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort de personnes inscrites sur la liste électorale de la commune et qui atteindront l'âge de 23 ans au cours de l'année 2021. Ces six administrés seront contactés par courrier en vue de l'établissement de la liste préparatoire du jury criminel 2021.

**2. Délégations de fonction au Maire**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire pour la durée du présent mandat 18 des 29 points de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**3. Indemnités de fonction au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux Délégués**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du montant des indemnités brutes du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués pour la strate de population correspondant à celle de notre commune.

**4. Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale composé de 5 membres élus et de 5 membres issus de la société civile.

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, la liste des membres élus présentée par Marie-France VILLARD, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales.

**5. Commission d'Appel d'Offres**

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

**6. Taxe communale pour la consommation finale d'électricité**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des modalités d'établissement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et de perception par Territoire d'Energie Isère en lieu et place de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**7. Délégués Territoire d'Energie Isère**

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Jean-Luc FONTBONNE, délégué titulaire et Raymond PARISE, délégué suppléant.

**8. Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre**

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Gérard MAGNARD comme représentant de la Commune.

**9. Commission Communale des Impôts Directs**

Le Conseil Municipal doit proposer à l'administration fiscale une liste de 32 personnes pour composer la commission qui sera constituée de 16 membres (8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants).

L'ensemble des 19 élus et les commissaires issus de la commission créée en 2014 seront proposés.

**10. Achat de parcelle**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la régularisation d'achat d'une parcelle se situant sur une voirie publique pour l'euro symbolique.

**11. Loyer commerce pendant la période Covid**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'annulation de 3 mois de loyer (avril, mai et juin 2020) d'un commerce situé dans un local appartenant à la Commune.

**12. Garantie solidaire d'un bail d'un local commercial**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 6 mois la clause de garantie solidaire suite à la cession d'un fonds de commerce situé dans un local appartenant à la Commune.

**13. Bail d'un local commercial**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer un bail commercial précaire d'un an avec la personne qui reprend le local de l'onglerie à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

#### **14. Etat de créances irrécouvrables**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'admission en non-valeur d'une créance correspondant à un non-encaissement d'un droit place d'un commerçant du marché.

#### **15. Frais de déplacement**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de frais de déplacement et de formation d'une bénévole de la bibliothèque municipale pour l'année 2019.

#### **16. Concession cimetière**

Suite au décès de Monsieur Michel GUERIN, Maire de la Commune de 2001 à 2020, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la gratuité de la concession au cimetière communal pour une période de 30 ans.

#### **17. Prime COVID**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la Commune qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire.

#### **18. Commission de contrôle des listes électorales**

La commission est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le président du Tribunal Judiciaire.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que Jean-Luc FONTBONNE, Conseiller Municipal, soit désigné membre de la commission de contrôle.

#### **19. Spla SARA Aménagement**

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Jean-Luc FONTBONNE, pour représenter la Commune au sein de l'assemblée générale de la Spla et au sein de l'assemblée spéciale.

#### **20. Gérard MAGNARD**

Une visite des bâtiments communaux a été faite à l'attention des nouveaux élu(e)s samedi 27 juin ; une deuxième visite est prévue pour samedi 4 juillet.

Les travaux de la salle d'arts plastiques ont démarré et vont s'intensifier dès le lundi 6 juillet, date du début des vacances scolaires.

La consultation pour la restauration des couvertures, de la façade occidentale et du clocher de l'église a été lancée. La réception des offres est fixée au vendredi 17 juillet.

Les travaux concernant l'aménagement des espaces extérieurs de l'école élémentaire vont démarrer lundi 6 juillet.

**21. Anne CHAUMONT-PUILLET** rend compte aux élus de l'organisation mise en place suite à la reprise des écoles.

**22. Antoine SOLOMBRINO** informe le conseil municipal de l'annulation des festivités du 14 juillet et du report du tir du feu d'artifices au samedi 12 septembre week-end de la fête du four à bois organisée par St Alban Animations.

Toutes les salles communales sont maintenues fermées jusqu'à fin août à l'exception de la salle des sports qui a été prêtée pour 2 semaines à une association communale pour les entraînements de leur club élite.

Les entraînements sur le stade de football vont également redémarrer le mercredi et le jeudi ; le championnat quant à lui redémarre le 6 septembre. La coupe de France démarre fin août avec des entraînements prévus à partir de début août. Le forum des associations aura lieu le samedi 29 août à la salle des sports.

**23. Marie-France VILLARD** informe le conseil municipal du report des adhésions à la bibliothèque municipale pour une période de 3 mois gratuits correspondant à la fermeture de ce lieu pendant la pandémie du Covid 19.

**24. Raymond PARISE**

Des travaux concernant le réseau d'assainissement sont en cours rue du 8 mai 1945. Ceux-ci sont liés aux travaux de construction d'un pavillon d'accueil au cimetière. Une déviation est mise en place par la route de Combe et le chemin du Fardeau. Des travaux auront également lieu sur le sentier pédestre qui relie la rue du 8 mai 1945 et la route de Combe.

L'enrobé de la montée de la Biarde devrait être réalisé d'ici la fin du mois de juillet.

La réparation d'une canalisation vers l'école maternelle a été effectuée. Son changement est prévu dans les semaines à venir.

Nous avons reçu vendredi le plan d'aménagement de la RD 312 dans la traversée de La Grive ; nos premiers commentaires sont à rendre pour le 22 juillet. Une présentation aux riverains sera organisée dans les prochains mois.

**25. Françoise VARNET**

Le projet de construction d'une nouvelle école maternelle est confié à Sara Aménagement. Nous sommes en cours de négociation pour l'acquisition d'un terrain.

**26. Jean-Luc FONTBONNE** fait un point sur les moyens d'information à destination des administrés et notamment via la page « Facebook » de la commune.

**27. Questions diverses**

Coupe de bois : conformément à l'arrêté municipal, un état des lieux devra être réalisé avec l'intervention des forestiers.

Condamnation de 11 places de parking pour le marché du samedi matin. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de pouvoir maintenir le marché conformément au règlement de l'état d'urgence sanitaire qui, sauf décision contraire du gouvernement, doit prendre fin le 10 juillet 2020.

Vitesse excessive dans la montée du Chemin Neuf relevée par le radar pédagogique. Un article sera publié dans la gazette avant de faire appel aux services de la gendarmerie.

Plusieurs incivilités sont également à déplorer sur la Commune. La municipalité va solliciter les responsables de la gendarmerie.

Fin de la séance à 22h.